Levez-vous! Je suis aveugle.
C'est un boiteux.
Levez cette pierre.
Elle est trop lourde.
Elle est légère.
Comment traverserons-nous ce troupeau de bœufs.
Ils ne donneront pas de coups de cornes, Monsieur.

Koum! Ana âama.

Haza âaradj.

Kîm el-hhajâr.

Hâza ketir tekil.

Hâzeh khafifeh.

Kîff nâaddi hâzi el-maouâchi el-bakar?

Ma bintahhou, ya Khaouâja.

SECTION VICTOR SECTION VICTOR SECTION

Gardiens des Lieux-Sts ou Pères de Terre-Sainte.

1. Historique.

Ste Hélène, mère de Constantin, venue en Palestine pour adorer N.-S. J.-C. là où il avait été crucifié et enseveli, trouva les principaux Sanctuaires des Chrétiens ensevelis sous terre, ou transformés en temples païens. Contristée de ce spectacle, la pieuse impératrice conçut le projet de faire disparaître complètement tous ces restes du paganisme, et de les remplacer par des églises dignes en tout des sentiments de foi et d'amour qui l'inspiraient. Après avoir élevé çà et là, sur les lieux les plus augustes et les plus vénérés par les Chrétiens, un grand nombre de Sanctuaires, elle en remit la propriété en bonne et due forme à l'Eglise Catholique Romaine, dont elle professait la foi. Depuis lors, les Catholiques Romains les ont toujours possédés et desservis, nous en avons mille preuves irrécusables. Au commencement du IXe siècle, le Kalife Haroun el-Raschid envoya à Charlemagne, en signe de la suprématie qu'il lui reconnaissait, les clefs du St. Sépulcre. C'est alors que le grand empereur inaugura le protectorat des Lieux-Sts, dont l'existence plusieurs fois séculaire devint le droit et l'honneur des souverains de la France. Après le départ des Croisés, la pénurie d'ecclésiastiques, pour desservir les vénérables Sanctuaires, se faisant grandement sentir, les Frères-Mineurs vinrent, sous

la conduite de St François lui-même, s'établir à côté de l'église du Cénacle, et plus tard ils furent mis en possession des Lieux sacrés de la Palestine au nom des Catholiques Romains. Depuis lors, ils ne les ont jamais quittés malgré les vexations, les persécutions, les emprisonnements, la mort même que les Mahométans leur ont quelquefois fait subir. Les franciscains de Terre-Ste, principalement ceux du Cénacle et du St Sépulcre, furent une première fois jetés en prison, l'an 1365, par ordre du Sultan d'Egypte qui voulait se venger de Pierre I de Lusignan, roi de Chypre, lequel venait de saccager la ville d'Alexandrie. Mais, cinq années après, grâce à la république de Venise, ils furent rendus à la liberté et réintégrés dans la possession de tous leurs Sanctuaires. Une seconde fois, à la suite de la destruction de la flotte turque par Doria, duc de Gènes, en 1537, Soliman I ordonna au gouverneur de Jérusalem de prendre les religieux de la Ville-Ste et de Bethléem et de les enfermer dans la tour de David. De là ils furent plus tard conduits à Damas où ils passèrent encore trois ans en prison; puis ils furent délivrés par les soins de François I, roi de France, et remis de nouveau en possession de tous leurs Sanctuaires. Leurs droits étant contestés au XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIV, la France intervint (1).

En 1673, fut conclu entre Louis XIV et la Sublime-Porte un traité d'alliance dont l'article 33° dit en termes exprès: « Les Franciscains seront à l'avenir respectés dans la possession de leurs sanctuaires au dedans et au dehors de Jérusalem. » Toutefois, trois ans plus tard, plusieurs sanctuaires franciscains furent accordés aux Grecs non-unis. Hâtons-nous pourtant d'ajouter que ces Sanctuaires furent rendus à leurs légitimes possesseurs neuf ans après, grâce encore à l'intervention de Louis XIV. — Enfin Léopold I empereur d'Autriche, ayant battu plusieurs fois les troupes musulmanes, principalement en 1699, profita de sa victoire pour établir que les Franciscains devaient rester en paisible possession des Sanctuaires de la Palestine.

Ainsi que nous venons de le voir, les RR. PP. Franciscains n'eurent pendant longtemps qu'à défendre leur vie contre la vénalité de quelques employés subalternes du gouverne-

⁽¹⁾ On sait que c'est à partir de cette intervention en Orient, que la France fut reconnue par la Sublime-Porte comme protectrice des Lieux-Sts et des Frères-Mineurs qui les desservent.

ment d'alors et à souffrir les vexations et les avanies de quelques autres. Mais, en dehors de ces malveillances et de ces nombreuses injustices, les Franciscains n'avaient pas tron à se plaindre. Que leur importait, en effet, de se laisser dépouiller de tout, de verser même, au besoin, tout leur sang. du moment qu'il leur était permis de conserver les augustes Sanctuaires dont la garde leur était confiée. Malheureusement ce droit de possession, tant de fois séculaire, leur fut bientôt ouvertement contesté. Depuis longtemps déjà les sectes dissidentes cherchaient, au mépris du bon droit et de toute justice, à s'emparer des Sanctuaires; ce n'était pas du sang et de l'argent qu'elles voulaient, c'étaient les Sanctuaires eux-mêmes qu'elles convoitaient. On était alors au XVIIIe siècle, et, au lieu d'un ennemi qui en voulait surtout à la bourse, les Franciscains en eurent deux à combattre et quelquefois trois. Or les deux derniers étaient beaucoup plus terribles, parce qu'ils s'attaquaient aux possessions si chères et si précieuses à l'Eglise, c'est-à-dire aux Sanctuaires qu'ils pillaient d'abord et revendiquaient ensuite comme leur appartenant. al remis de nouveau en possession de tous leurs Sanctuali

II. Etat actuel.

Les religieux Franciscains ou Frères-Mineurs qui habitent la Palestine sont appelés du beau nom de Pères de Terre-Sainte. Ce nom, ils l'ont acquis en ne cessant de donner, depuis plus de six siècles et demi, toute leur activité, toutes leurs ressources et, quand il l'a fallu, jusqu'à leur sang, pour remplir la triple et glorieuse mission qu'ils ont reçue du St Siège et qui consiste: 1º à défendre, à conserver et à vénérer les Lieux consacrés par la vie, les miracles et la mort de J.-C.; 2º à recevoir les Pèlerins qui viennent visiter la Terre-Sainte et leur donner tous les secours spirituels et matériels qui sont en leur pouvoir; 3° à faire entendre la prédication de l'Evangile là où elle a été inaugurée par N.-S. J.-C. lui-même. Cette triple mission, les Franciscains l'accomplissent principalement dans les localités où, en même temps que la garde des Sanctuaires, ils ont l'administration des paroisses. A Jérusalem, par exemple, ils sont tout à la fois Gardiens du St. Sépulcre, missionnaires, curés, médecins, pharmaciens, hospitaliers. De plus ils dirigent des écoles, des ouvroirs, recueillent les orphelins et les orphelines; chacun vous dira avoir trouvé autant de pères qu'il y

a de missionnaires franciscains, surtout dans les localités où la charge des âmes leur a été confiée. Ils soutiennent les veuves et les pauvres, en payant les loyers de leurs habitations, et leur viennent encore en aide par des aumônes dans les nécessités particulières, leur distribuent du pain en telle quantité qu'on peut l'évaluer mille livres par jour, leur font des vêtements, et apprennent à tous ceux qui en ont besoin d'honorables métiers.

La Custodie Franciscaine de Terre-Ste, outre la maison centrale de Jérusalem, a son noviciat à Nazareth. L'enseignement des humanités, pour les étudiants de l'ordre, se donne au couvent de St. Jean-dans-les-Montagnes. Les jeunes religieux font ensuite leur philosophie à Bethléem, et leur théologie au convent du St. Sauveur à Jérusalem, couvent où réside le Rme Père Custode de Terre-Ste, d'Egypte et de Syrie. Les principaux couvents, où l'hospitalité est jointe à la garde des Sts-Lieux, ainsi qu'à la conversion et à la direction des âmes, sont: Jaffa, Ramleh, Jérusalem, Bethléem, Saint-Jean-dansles-Montagnes, Emmaüs, Nazareth et Tibériade.

Les Pères de Terre-Ste ne sont plus en possession de tous les Sanctuaires d'autrefois, comme le lecteur le verra plus loin. Après avoir été expropriés du St Cénacle, expulsés de l'église de l'Assomption (Tombeau de la Ste. Vierge), empêchés de dire la Ste Messe au Lieu vénérable de la Naissance du Sauveur, ils viennent de perdre, il y a peu d'années, le droit séculaire de célébrer annuellement les offices divins dans l'église de St Jacques, occupée par les Arméniens non-unis, ainsi que dans l'église élevée depuis des siécles au lieu où N.-S. J.-C. comparut devant le Grand-Prêtre Caïphe. Des temps meilleurs viendront-ils?.... Espérons-le.

egalement bien d'en avoir one nout lui tout seul, s'il a besu-

cous de lacerce à faire transporter.